

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 16 décembre 2019, à 19 h 05

Sont présents :

- M. Hans Gruenwald Jr., maire
- Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
- M. Archie Martin, conseiller
- Mme Edith de Haerne, conseillère
- M. André Boucher, conseiller
- M. Danny Lalonde, conseiller
- M. Mario Gauthier, conseiller
- Mme Chantal Lemieux, directrice générale
- Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.

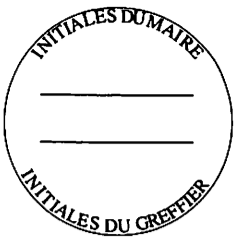
L'avis de convocation a été signifié à M. Hans Gruenwald Jr., Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde et M. Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du règlement numéro 367-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020
3. Autorisation de produire une demande d'aide financière au programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)
4. Transfert du surplus non affecté au surplus affecté
5. Acquisition d'immobilisations – appropriations au fonds de roulement
6. Dossier des inondations historiques printanières 2019 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 302 – 780, rue de la Chaumière – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire
7. Octroi d'un contrat à Sentiers Boréals pour des travaux de mise à niveau des Sentiers de L'escapade
8. Octroi d'un contrat à Gilles Bolduc, ingénieur consultant pour des études hydrauliques et hydrologiques de cours d'eau traversant les Sentiers de L'escapade
9. Période de questions allouée aux citoyens
10. Levée de la séance

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 21 h 05 par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. La greffière, Mme Camille Primeau, fait fonction de secrétaire d'assemblée.



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 16 décembre 2019, à 19 h 05

2019-12-421

Adoption du règlement numéro 367-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 9 décembre 2019 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2019 ;

Attendu que la greffière a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 367-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 367-2019 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
<i>Marie-Claude Frigault</i>		X
<i>Archie Martin</i>		X
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>	X	
<i>Danny Lalonde</i>	X	
<i>Mario Gauthier</i>	X	

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2019-12-422

Autorisation de produire une demande d'aide financière au programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu

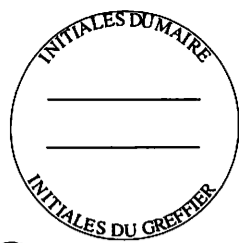
- 1) d'autoriser M. Martin Cuerrier, directeur aux Services techniques et des infrastructures, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rigaud, une demande d'aide financière au programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) ;
- 2) de nommer M. Cuerrier à titre des responsables pour la Ville de Rigaud dans ce dossier ;
- 3) de confirmer l'engagement de la Ville de Rigaud à payer sa part des coûts.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-423

Transfert du surplus non affecté au surplus affecté

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d'autoriser les transferts suivants au surplus affecté :



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la salle du conseil le 16 décembre 2019, à
19 h 05**

Garage beige	52 335,98 \$
Hangar à sel de déglçage	17 672,21 \$
Dossier Cogela	50 000 \$

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
<i>Marie-Claude Frigault</i>		X
<i>Archie Martin</i>		X
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>	X	
<i>Danny Lalonde</i>	X	
<i>Mario Gauthier</i>	X	

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2019-12-424

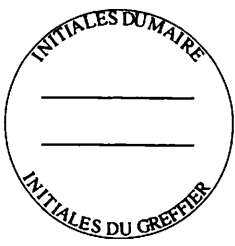
Acquisition d'immobilisations – appropriations au fonds de roulement

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu de financer l'acquisition des immobilisations suivantes déjà autorisées par une appropriation au fonds de roulement, à savoir :

PROJET	MONTANT	ÉCHÉANCE
Divers équipements pour le garage municipal	7 794,71 \$	5 ans
Divers équipements de voirie	4 968,37 \$	5 ans
Oriflammes	13 960,28 \$	2 ans
Mobilier de bureau	249,58 \$	10 ans
Projet des conteneurs de formation pour le Service de sécurité incendie	8 402,68 \$	5 ans
Aménagement paysager pour la caserne de pompiers	1 630,84 \$	10 ans
Véhicule – transport	3 999,97 \$	5 ans
Pompe remorque incendie	6 000 \$	10 ans
Aménagement de la salle des archives et matricules	28 744 \$	10 ans
Borne de recharge électrique pour l'hôtel de ville	1 520,16 \$	3 ans
Signalisation permanente des bâtiments	24 950 \$	3 ans
Clôture à l'hôtel de ville	13 223 \$	5 ans
Équipements pour la chargeuse-pelleteuse (pépine)	9 760 \$	5 ans
Afficheurs de vitesse et quatre (4) balises fixes	472,88 \$	5 ans
Parc urbain près de l'hôtel de ville	10 000 \$	10 ans
Équipements – loisirs	1 100 \$	5 ans
Équipements de communication	7 600 \$	5 ans

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
<i>Marie-Claude Frigault</i>		X
<i>Archie Martin</i>		X
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>	X	
<i>Danny Lalonde</i>	X	
<i>Mario Gauthier</i>	X	

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 16 décembre 2019, à 19 h 05

2019-12-425

Dossier des inondations historiques printanières 2019 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 302 – 780, rue de la Chaumière – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire

Considérant les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2019 ;

Considérant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 817-2019 le 12 juillet 2019 ;

Considérant le décret numéro 817-2019 et ses modalités d'allocations de départ ;

Considérant que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Considérant que la propriété sise au 780 de la rue de la Chaumière est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Considérant le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Considérant que les propriétaires du 780 de la rue de la Chaumière a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 4 025 302 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 025 302 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2019-06-172, et
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais des propriétaires.

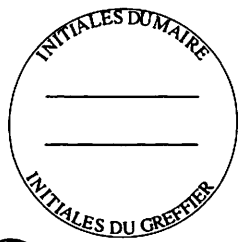
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-426

Octroi d'un contrat à Sentiers Boréals pour des travaux de mise à niveau des Sentiers de L'escapade

Considérant la demande prix effectuée conformément au règlement des gestion contractuelle en vigueur;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 16 décembre 2019, à 19 h 05

d'un contrat à Sentiers Boréals pour des travaux de mise à niveau d'une portion des Sentiers de L'escapade, au montant de 43 040 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la formule de prix datée du 11 décembre 2019. Le tout payable par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Ce projet est rattaché à une subvention du ministère de l'Éducation par le biais du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-427

Octroi d'un contrat à Gilles Bolduc, ingénieur consultant pour des études hydrauliques et hydrologiques de cours d'eau traversant les Sentiers de L'escapade

Considérant qu'une demande de prix a été réalisée selon le règlement de gestion contractuel en vigueur;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à Gilles Bolduc, ingénieur consultant, pour des études hydrauliques et hydrologiques de cours d'eau traversant les Sentiers de L'escapade, au montant de 22 680 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la formule de prix datée du 12 décembre 2019. Le tout payable par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Ce projet est rattaché à une subvention du ministère de l'Éducation par le biais du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

2019-12-428

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. André Boucher et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière



Procès-verbaux de la Ville de Rigaud

